

I.-Editorial

"DISCUTONS"

Ce n'est plus nous qui le demandons.

C'est l'Instance Tripartite et son Président qui nous le proposent.

Au-delà d'un vocabulaire parfois maladroit ou inutilement agressif, les autorités religieuses et l'A.P.R.C. ont fait un constat : notre débat ne porte pas sur des questions idéologiques, mais sur les modalités pratiques de calcul du complément de ressources ou du minimum Interdiocésain Garanti.

Notre travail de réflexion et d'analyse, la rédaction de notre Livre Blanc (l'avez-vous lu?), l'effort sur le terrain pour expliquer et discuter portent leurs fruits. Il faut continuer. Ce bulletin vous dira comment. Mais aujourd'hui, aucune porte n'est fermée, car nous avons essayé de parler le même langage et de nous comprendre.

Certes, nous ne sommes pas encore parvenus au but : obtenir que le Minimum Interdiocésain soit accordé à tous les A.M.C. selon des modalités nouvelles. Tout triomphalisme serait trompeur. Mais la voie est ouverte. Nous nous y engageons résolument.

Chacun doit se sentir responsable et solidaire de notre démarche. Nous savons la diversité

des opinions, des engagements et des sensibilités à l'intérieur de l'Association. Mais les francs-tireurs et les idéologues, qui sont parfois des aiguillons, risquent aussi de mener à des impasses. Il s'agit moins d'avoir raison que d'être efficace. Efficace dans la reconnaissance équitable de notre dignité d'Anciens Ministres du Culte et de son corrolaire financier.

Beaucoup aujourd'hui nous rejoignent et comprennent notre action, parfois après plusieurs années d'abstention et de silence. Nous apprécions que des membres du clergé, des amis juristes et canonistes, nous aident et nous accompagnent. Ne trahissons pas leur confiance.

Forts du soutien unanime de tous (vote de l'A.G. de juin 1994), ne craignant ni les affirmations fortes, ni les concessions nécessaires, nous entamons cette nouvelle étape avec la volonté d'aboutir sans tarder au résultat espéré.

Merci à tous ceux qui ont permis, le 15 septembre d'ouvrir ce nouveau chantier. Chacun restant fidèle à ses convictions les plus profondes, nous prouverons ensemble que le "dialogue" est la seule voie de l'espérance.

Le Président
Jacques Bassot.

Sommaire

	page
I. Editorial (J. Bassot)	1
II. Après la rencontre avec la Tripartite (le 15/09/94)	
- Discutons pour une retraite convenable et juste	3
- La Diffusion du Livre Blanc	4
- Carte de France des Régions Apostoliques.....	5
- Prenons des initiatives	6
- Appel aux experts	6
- Pour mieux comprendre nos interlocuteurs : statut juridique de l'Eglise en France	7
- Sommes-nous bien informés? L'APRC vous propose un test	8
III. Conseils pratiques	9
IV. Courrier des Lecteurs	9-11
V. Informations	
- Nouveau tirage du Livre Blanc	12
- In memoriam	12
- Pour faire connaître l'APRC.....	12
- Ce qui se passe ailleurs	12
- Notes de Lecture	13
VI. Les Finances de l'APRC (P. Thion).....	13

II.- Après la rencontre avec la Tripartite le 15.09.94

Discutons pour une retraite convenable et juste

L'APRC regroupe plus de 1400 AMC dont 800 actifs qui paient leur cotisation (diocésains, religieux, religieuses). Plus de 40% sont célibataires. Les raisons du départ ne sont donc pas à lier trop rapidement à la seule question du célibat. L'interrogation est plus large. On peut estimer aujourd'hui le nombre d'AMC en France à 10.000, dont la moitié environ a plus de 65 ans.

Notre demande s'appuie sur le fait qu'un jour ces AMC sont entrés dans la vie religieuse et qu'ils y sont restés un certain temps. Nous nous refusons à tout débat idéologique sur leur départ. Notre seul objectif concerne exclusivement le problème de la retraite pour la durée de leur engagement dans l'institution ecclésiastique. Leur départ ne peut mettre en cause rétroactivement - ni les obligations de la CAMAVIC - ni les devoirs des autorités religieuses en ce qui concerne leur vieillesse par rapport à cette période.

L'APRC, malgré ses préférences pour d'autres problématiques, accepte les décisions de l'Assemblée Plénière des Evêques :

- en novembre 1979, sur la création d'un Minimum Interdiocésain Garanti (MIG), **dont le calcul ne prend pas en compte les revenus "strictement personnels"**
- en novembre 1979, sur l'extension du MIG aux prêtres partis, confirmée en novembre 1993.
- en novembre 1993, sur la compensation attribuée à l'ancien diocésain "pénalisé" par le calcul de la CAMAVIC basé sur le foyer fiscal. Nous acceptons aussi la décision du C.A. de la CAMAVIC de 1992, approuvée par les Tutelles, qui a créé une Allocation Complémentaire pour tous les AMC, mais en prenant en compte des revenus du foyer fiscal (revenus strictement personnels et revenus du conjoint).

Dans tous ces cas un complément pour enfant à charge est prévu.

Conformément au MIG, la retraite d'un clerc est "garantie" au niveau de 4200F/mois (en 1993) comprenant une pension CAMAVIC de 1825 F. pour 150 trimestres, un complément de ressources, variable suivant les diocèses et dépassant dans la plupart des cas le montant du MIG.

Mais ce complément qui assurerait également aux AMC le montant du MIG au prorata de leur temps passé dans l'institution ne leur est pas accordé.

Nous demandons par conséquent une retraite ecclésiastique en référence au MIG, égale proportionnellement à la retraite de tous les autres clercs restés dans l'institution, nous demandons que les mêmes règles s'appliquent à tous, ni plus ni moins.

C'était l'engagement clair des autorités religieuses, lors du vote de la Loi sur la Prévoyance du Clergé, ainsi que celui de Monseigneur Etchegaray au nom de l'Eglise. C'est donc bien des modalités d'application de cette mesure que nous sommes prêts à discuter, étant entendu que le MIG exclut de son calcul "les revenus strictement personnels", c'est-à-dire pour les AMC, les retraites induites par un travail civil et acquises par les cotisations qu'eux-mêmes et leurs employeurs ont payées de leurs deniers. Ces retraites *a fortiori* les retraites complémentaires qu'ignore le système de retraite des Ministres du Culte, ne peuvent donc être prises en compte dans le calcul du MIG.

J. Bassot & A. Trébuchon.

La Diffusion du Livre Blanc.

Le rapport d'orientation de l'Assemblée Générale le 5/06/94 a invité chacun des membres de l'Association dans une action coordonnée par le C.A., à faire connaître le "Livre Blanc sur la Retraite des Membres du clergé et des Anciens Ministres du Culte (diocésains, religieux et religieuses)" auprès de leurs anciens Responsables. Toutes les régions sont plus ou moins avancées dans la diffusion. Un tour d'horizon effectué au C.A. du 15 septembre 94 va nous le faire constater.

Le Sud-Est (régions Rhône-Alpes, Provence et Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées).

Une réunion de secteur a eu lieu à Nîmes le 3/09/94. Le Gard, la Lozère, le Vaucluse, les Pyrénées orientales, l'Aude étaient représentés par 15 participants, hommes et femmes, 12 s'étaient excusé(e)s. Il a été décidé de prendre des rendez-vous pour rencontrer les évêques de la région apostolique Provence Méditerranée et une supérieure générale de religieuses d'Aubenas (Ardèche).

Une réunion de secteur a eu lieu à Marseille le 1/10/94. Les Bouches-du-Rhône, le Var, Les Alpes-Maritimes, le Vaucluse étaient représentés par 14 participants. Plus d'une dizaine d'adhérents, dont 4 pour des raisons de santé de dernière heure s'étaient excusés. Depuis plusieurs années il n'y avait pas eu de réunion à Marseille. Celle-ci, organisée à l'initiative de Maurice Usureau décida de susciter une rencontre avec les évêques de Marseille, Nice, Toulon, Avignon, pour leur porter le Livre Blanc.

Date des rencontres avec les Evêques:

Montauban :	12.09.94
Viviers :	26.09.94
Valence :	06.10.94
Nîmes :	14.10.94
Rodez :	23.10.94

Des contacts sont pris afin de rencontrer les évêques de Montpellier, Toulouse, Carcassonne, Perpignan.

En Rhône-Alpes : Un Livre Blanc a été remis au Père Henri Denis à Lyon. D'autres ont été remis à des relations personnelles pour permettre à chacun d'en prendre connaissance.

Nous attendons que des rencontres pour cette diffusion s'organisent à Lyon, dans l'Isère, les Savoies, St Etienne... Les membres du bureau et du C.A. sont prêts à aider.

Nantes et les Pays de Loire : Près d'une vingtaine de personnes se sont réunies le 10.9.94 pour entendre de la bouche de ceux qui y avaient participé le compte rendu de l'A.G. 94 et mettre en application les décisions qui y avaient été prises en particulier en ce qui concerne la diffusion du Livre Blanc. Certains se sont désignés pour rencontrer l'évêque de Nantes, ainsi que celui de Luçon. D'autres se sont proposés pour contacter des anciennes connaissances. Des ex-religieuses assureront la diffusion près de leur congrégation et aussi près d'un membre de la CSM habitant Angers.

La Bretagne : Vannes, Quimper, St Brieuc, Rennes qui s'organise autour de J.C.I. Gourvès. Une réunion le 10.09.94 a prévu des contacts individuels pour susciter de nouveaux adhérents ou réveiller les anciens qui ne cotisaient plus. A cet effet dans chaque département s'est mis en place un tandem de correspondants constitué d'un ex-diocésain et d'une ex-religieuse. Pour la diffusion du L.B. chaque tandem est chargé de prendre contact avec les Vicaires Généraux du diocèse pour fixer un rendez-vous.

Le Sud-Ouest : La première rencontre avec un évêque pour présenter le L.B. a eu lieu à Périgueux le 8.07.94. Accueil du L.B. avec beaucoup d'intérêt. Un courrier a été adressé à tous les adhérents APRC de la région par le correspondant régional en vue de prévoir la diffusion du L.B. Les réponses ne sont pas toutes arrivées.

Ile de France : Plusieurs contacts ont été pris : Meaux, Créteil. Pas de rencontres pour l'instant avec l'évêque de Paris, mais des contacts individuels avec certains responsables diocésains ou religieux.

Le Centre, le Nord et l'Est

Pas d'information pour l'instant. Des rencontres sont prévues...

En conclusion :

Il arrive que le L.B. soit diffusé par quelqu'un d'une autre région en raison de relations personnelles liées au

passé de l'AMC. C'est bien, mais il conviendrait d'essayer de savoir autant que possible au préalable ce qui est prévu sur place...

Chaque région n'avance pas au même rythme. L'essentiel c'est que le Livre Blanc soit lu et qu'il soit discuté avec les adhérents, mais aussi avec les évêques, les Supérieur(e)s de Congrégations.

A ce jour beaucoup de Livres Blancs ont été diffusés, au point qu'il faut prévoir une nouvelle édition et qu'une mise à jour s'impose pour tenir compte des différentes remarques reçues.

Michel Oddou.

CARTE DES DIOCÈSES DE FRANCE



Les archevêchés sont en lettres capitales, les évêchés en lettres minuscules.

Les trois diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise sont réunis et ont pour évêque l'archevêque de Chambéry.

Prenons des initiatives ...

La première étape de notre stratégie : sensibilisation du monde des clercs et des autorités religieuses autour de la diffusion du L.B., telle qu'elle est présentée dans les résolutions de l'A.G. se poursuit.

Organisons-nous...

Des initiatives doivent se prendre sur le terrain, dans le cadre d'un diocèse, d'une région, d'un secteur, si possible à plusieurs. C'est l'occasion de se réorganiser en secteur, de susciter des correspondants locaux. Ne pas oublier d'informer le bureau. Les noms, adresses et numéros de téléphone des membres du bureau sont parus dans le Bulletin n°9 (à cette occasion, merci de rectifier une erreur dans cette liste le n° de téléphone de Michel Oddou est 78 80 35 37). N'hésitez pas à les appeler. Ils peuvent vous aider.

Des rencontres à susciter...

Beaucoup d'évêques pensent le problème résolu depuis novembre 93, et croient que tout est réglé. Il ne faut pas donc hésiter à provoquer un entretien avec "son" évêque, avec son ou sa "Supérieur(e)", autour du Livre Blanc, à condition bien entendu de l'avoir bien travaillé soi-même. C'est un dossier technique très intéressant au dire de ceux qui l'ont lu. N'hésitons donc pas à l'utiliser pour nous-mêmes d'abord et pour nos interlocuteurs à qui il est destiné.

Intervenons aussi auprès des anciens confrères ou consœurs... Ils sont peu sensibilisés aux questions de la retraite dont ils ne se préoccupent guère,
- auprès de l'APSECC régionale,
- de Jonas....
Aucun contact n'est à négliger.

Communiquer les informations au bureau de l'APRC.

Il serait également intéressant de faire l'inventaire à travers les Ordos du prêtre chargé des religieuses, de connaître les Maisons-mères, l'importance des congrégations, les noms des Supérieur(e)s... et de communiquer ces informations au bureau, ainsi que les comptes-rendus de toutes les rencontres avec les autorités religieuses. En vue d'actualiser l'annexe 14 du L.B., est-il possible de se procurer les documents sur le traitement du clergé, les finances du diocèse ou des congrégations... et de les transmettre au bureau ?

Ne nous décourageons pas. Nous progressons mais nous n'aboutirons que par l'action de tous... et pas seulement par celle du C.A. ou du bureau.

Pour le Bureau : A. Trébuchon.

Appel aux "Experts"

Le Conseil d'Administration et le Bureau ont multiplié les travaux et les réflexions pour aboutir aux discussions avec l'Instance Tripartite.

Si vous avez des compétences particulières en la matière, et un peu de temps, pouvez-vous nous rejoindre au sein d'une commission de travail, afin de bien prendre en compte la situation concrète de TOUS les AMC.

Cette commission est également ouverte à d'autres clercs, non membres de l'APRC ou à d'autres laïcs que vous pouvez solliciter.

Faites-vous connaître.

Jacques Bassot.

Pour mieux connaître nos interlocuteurs :

Statut juridique de l'Eglise en France.

Il est issu d'une histoire, parfois tumultueuse
Il tient compte partiellement de la réalité canonique (diocèses et évêques, congrégations).
Il s'inscrit dans le cadre de la Loi sur les associations (Loi 1901),
... et il nous complique la tâche....

La Loi de 1901

On distingue :

1. les associations de fait (non déclarées).

- elles n'ont pas de personnalité juridique,
- elles peuvent constituer un fonds commun à l'aide de cotisations, qui est la propriété collective des sociétaires, et peuvent posséder des biens immeubles, propriété indivise de leurs membres.
- elles peuvent se défendre devant les tribunaux.

2. les associations déclarées

- elles ont la "petite capacité juridique", la personnalité morale.
- elles peuvent ester en justice, posséder et administrer leurs biens (acquérir, vendre, emprunter...)
- elles peuvent recevoir des cotisations, des subventions, des versements "manuels" d'entreprises ou de particuliers.

3. les associations reconnues d'utilité publique.

- elles peuvent recevoir des libéralités : legs et dons faits devant notaire. C'est la "grande capacité"
- l'autorité dispose d'un pouvoir "régalien", discrétionnaire, pour accorder ou refuser cette reconnaissance.

CONCLUSION :

Congrégations ou communautés religieuses autorisées ou reconnues à la date d'octobre 1990 :

CSMF : 25 sur 62

CSM : 249 sur 365

LE DIOCESE

C'est la structure de base seule "reconnue" par la Loi de 1905.

La loi de séparation de 1905 crée l'Association culturelle, refusée par le Saint-Siège. Un autre type d'association, dite Association diocésaine, est accepté par les deux parties en 1924.

C'est une association spécifique, conforme à la Loi 1901, dont l'évêque est le président de droit et constituée de quelques clercs proposés par l'évêque. Il n'y a qu'une association diocésaine par diocèse.

Son objet, strictement défini de façon limitative:

- . administrer les biens se rattachant au culte, sans s'immiscer dans l'exercice du culte
- . en particulier pourvoir au "traitement d'activité" et éventuellement de la retraite des clercs.

Il existe une Union des Associations diocésaines dont le Président est le Père Vilnet. C'est l'interlocuteur légal des pouvoirs publics au niveau fiscal en particulier.

LES CONGREGATIONS

Leur statut est défini au Titre III de la Loi de 1901 (donc avant la loi de séparation....)

Les *congrégations de fait*, licites, mais sans capacité juridique. Elles vivent souvent à l'aide d'associations "prête-noms"

Les *congrégations reconnues* (avant 1942, on disait autorisées). Elles ont obtenu la "reconnaissance légale", en fait accordée maintenant par un simple décret. Elles ont la grande capacité juridique, similaire à celle des associations reconnues d'utilité publique.

Il n'y a *pas de congrégation simplement déclarée* dont la tutelle serait plus simple.

Moniales : 114 sur 323

et 23 abbayes sur 43.

II. - Conseils pratiques

UNION ST MARTIN & DECLARATION FISCALE.

Il est rappelé que les sommes reçues de l'Union St Martin ne sont pas à déclarer aux impôts, dans la mesure où cet organisme n'en fait pas la déclaration aux services fiscaux.

TOUS REGIMES CONFONDUS !

Ne confondons pas ou bien nous serons confondus et cela peut coûter cher! CAMAVIC & Régime Général ou MSA ou Fonction publique et assimilés ou Mines ou SNCF : tous ces régimes, suivant les cas individuels s'ajoutent les uns aux autres pour donner les 150/160 trimestres qui permettent de percevoir une retraite à taux plein.

A 60 ans, dissimuler le temps CAMAVIC de façon à percevoir les allocations chômage jusqu'à 65 ans maximum est une fraude. Si, par erreur vous avez oublié de déclarer la Camavic, vous aurez à en supporter les conséquences financières : rembourser les Assedic et espérer d'obtenir du Régime Général et des Caisses Complémentaires les pensions qu'ils auraient dû vous verser dès 60 ans. Si votre bonne foi est acceptée, la Commission Paritaire des Assedic sera peut-être miséricordieuse.

Si besoin est, contactez Laurent Le Guen qui vous aidera à mettre au point votre dossier mais sans garantie.

L. Le Guen.

III. - Courrier des Lecteurs

Vous nous écrivez beaucoup. C'est très bien. Continuez. Ce lien entre nous est important. Nous voudrions répondre personnellement à chacun d'entre vous mais vos lettres sont si nombreuses que cela ne nous est pas possible. Nous répondons seulement lorsqu'il y a un renseignement intéressant à fournir, une information mal reçue à préciser... à condition bien sûr, que vos noms et adresses figurent sur vos lettres. N'oubliez pas de les mentionner. Et si votre dossier retraite vous pose un problème n'hésitez pas à interroger Laurent Le Guen, 4 chemin de Brègues, 33610 CESTAS tél. 56 78 29 33. Il vous répondra.

Merci de vos encouragements pour le Bulletin d'Information et l'action de l'APRC. Toutes vos lettres nous invitent à continuer dans la voie où nous nous sommes engagés. En voici quelques-unes, nous ne pouvons pas toutes les citer.

"Vos informations simples et sans prétention, m'intéressent.... continuez et bon courage ensemble"

"Je vous félicite pour la tenue et la philosophie du Bulletin d'Information. Tout à fait d'accord avec le "DISCUTER" de l'éditorial du N°7."

"Je m'associe de tout coeur à l'avancée difficile du Bureau. Je suis dans l'admiration de la somme considérable du travail effectué et je suis bien conscient de la route qui nous reste à faire pour que notre projet aboutisse."

"Plus la retraite approche, plus on la voudrait "convenable". Merci pour l'obstination dont vous faites preuve, pour la patience que vous déployez. Félicitations pour le travail déjà accompli."

"Merci pour votre Bulletin d'Information que je trouve intéressant car j'étais loin de penser que des gens courageux oeuvrent pour tant d'autres qui n'en ont pas la possibilité et défendent la cause de personnes ayant offert leur jeunesse dans les séminaires ou paroisses ou communautés religieuses. Merci pour tout ce qui est fait souvent dans l'ombre, mais qui un jour, je l'espère, sera reconnu et récompensé".

"... depuis que je reçois vos informations, je suis fier et heureux de pouvoir me dire que je suis près de vous! oh! oui continuez votre travail si utile. Peut-être qu'un jour je serais heureux de pouvoir bénéficier de cette aide !!! ??? enfin."

"Le Bulletin trimestriel est très intéressant. Faites un effort pour que cela continue. Un grand merci à Laurent Le Guen pour les Conseils pratiques du n°6"

"Suite aux renseignements donnés dans le Bulletin n°7, j'ai pu bénéficier de l'allocation différentielle du MIG. C'est appréciable et je tiens à vous remercier de tous les efforts que vous faites dans le sens d'une véritable justice pour toutes et pour tous."

"Je vous informe qu'à la suite de la décision des Evêques à Lourdes (Nov. 93) l'Union St Martin me verse maintenant la somme de 798F.50 / trimestre. C'est toujours ça! Merci pour votre travail!"

La plupart de vos lettres accompagnent vos chèques de règlement de cotisations. Il y en a de modestes, d'autres de soutien, tous de solidarité.

"Ci-joint un chèque de cotisation (de soutien modeste)... Bon courage".

"Un modeste chèque pour ma cotisation 94. Excusez-moi de ne pouvoir donner plus."

"Voici ma cotisation, c'est tout ce que je peux donner."

"J'ai un peu relevé ma cotisation. Mais les temps sont durs surtout lorsqu'il y a des pépins de santé."

"Ci-joint un modeste chèque pour ma cotisation 94. Excusez-moi de ne pouvoir donner plus. J'ai dû faire face à des frais assez lourds de santé. Je reçois de la CRAM 1651 F.18 mensuellement, CAMAVIC 968F., à ceci s'ajoute une retraite complémentaire. Je ne me plains pas, d'autres ont moins que cela. Courage pour continuer la lutte."

"Je ne suis pas personnellement concerné par les négociations de l'APRC, ayant pu racheter des cotisations du Régime Général. Cependant je me sens solidaire des démarches que vous effectuez, c'est pourquoi je renouvelle ma cotisation.."

"J'ai fait une rupture d'anévrisme au cerveau... avec toutes les suites... trépanation, hémiplegie... je m'en suis bien tirée!! Je n'ai que quelques problèmes neurologiques..."

Quant à ma situation à la retraite, là encore j'ai eu de la chance. La Directrice de l'Hôpital de X où j'ai fini ma carrière a pris l'affaire en main. J'ai été mise avec les différents accords nécessaires : DASS, C.A. de l'Hôpital et aussi la direction de la Hôpital de Y... qui a accepté de régler "la part patronale" des 22 ans où j'y ai travaillé, à "un échelon exceptionnel", ce qui m'a permis de racheter mes 22 ans passés à l'Hôpital de Y... et depuis 87, j'ai une retraite convenable. Néanmoins je m'empresse de verser une cotisation de 500F par solidarité. De tout coeur, je suis avec vous."

"AMC marié et à la retraite, je viens d'être avisé par la CAMAVIC que je vais percevoir une pension trimestrielle pour mes 22 ans de ministère. Par solidarité, je décide de reverser chaque année à votre association une partie de cette retraite à titre de cotisation. Ci-joint un chèque de 1.000F."

Comme c'est écrit dans notre Livre Blanc p.57, "réglons ce problème entre nous. C'est notre souhait le plus ardent. Mais quand on fait le bilan après 15 ans de discussions et de rencontres, il nous faut bien constater que la situation n'a pas évolué à la mesure de nos espérances". Vos lettres expriment bien cela, mais elles constatent aussi que les choses avancent.

"Ayant été gravement malade, je n'ai pu me mettre en règle plus tôt. Veuillez m'en excuser. Depuis 15 ans, je constate que les choses avancent! Bon courage!"

"Très grand merci pour le travail que vous faites. Les documents sont clairs, je sens que c'est difficile à obtenir nos droits. Depuis 15 ans de débat, c'est long!"

"Continuons à combattre... même si c'est avec l'énergie du désespoir... après 3 ans de chômage... j'ai retrouvé du travail à 56 ans : comme quoi il ne faut jamais désespérer!"

"Pourrez-vous parvenir à entamer la discussion que vous souhaitez... Les Evêques ont su faire traîner les choses pendant 16 ans... il se peut bien qu'ils soient encore en train de nous amuser... au vu de leur attitude depuis 16 ans, j'avoue ne pas être prêt à beaucoup parier sur leur bonne foi... espérons ne pas avoir à attendre aussi longtemps pour que notre cause soit enfin entendue."

"A quelques années de la retraite.... et quelle retraite!... je suis vraiment inquiet, lorsque je constate les résultats obtenus par l'APRC après tant d'années de rencontres et de travail. Cependant je sens depuis quelque temps, une volonté réelle de continuer la lutte. Bravo. Il ne faut pas lâcher le morceau. Trop longtemps nous nous sommes laissés bernier par les "bonnes paroles" de nos évêques. Il est temps que la vérité et la justice éclatent. C'est trop facile de prôner la justice sociale chez les autres... et de traiter ainsi ceux qui ont donné leurs meilleures années au service de l'Eglise et de leurs frères... et souvent sans compter. A vous lire dans les derniers Bulletins, je reprends courage."

"Je vous suis très présent par mon adhésion à vos projets et objectifs, appuyant fermement toute action forte, déterminée, afin de rétablir un équilibre de droits entre ceux qui pèsent sur les refus et ceux qui attendent une solution juste (et qui pour beaucoup "ont de l'âge" et de terribles besoins). Il y a dans l'Eglise de France une décision unilatérale d'ignorer ce qu'elle prétend défendre hors de "ses frontières" et qu'elle refuse au sein de sa communauté. Mais quand donc défendra-t-elle les "Brebis", fussent-elles perdues à ses yeux?..."

"C'est peut-être cette installation dans la retraite bien méritée qui me rend moins attentives aux autres. Je paie en santé tout ce travail antérieur auprès des malades. Trois fois hospitalisée fin de l'année 93. Maison de repos en 94, il y a une dégradation psychologique, enfin! j'ai de bons voisins, de bons amis. Continuez à lutter pour que tout le monde ait sa part en toute loyauté. Bon courage. Suivie pour une cardiopathie, je suis tout de même de coeur avec vous."

"Je me considère dans les chanceuses. Que dire de celles qui sont seules. J'ai passé 17 ans de ma vie dans une congrégation qui, au nom de la Ste Obéissance me faisait passer de l'hospitalier à l'enseignement et de l'enseignement à l'hospitalier environ tous les deux ans. Pendant un an je n'ai cessé d'écrire pour demander des certificats de travail. Il m'a été répondu "pas de trace de votre passage" (soins à domicile). La Mère générale m'a fait savoir ceci : "vous avez exercé une activité non salariée". En conclusion, je n'ai rien à réclamer. C'est pourquoi je compte sur vous pour aider aussi les autres qui sont dans mon cas."

"Quel isolement!! Le pur hasard nous a fait vous rencontrer. Mais combien d'autres encore à l'heure actuelle changent d'orientation et se retrouvent perdus dans la foule. Peut-être les prêtres sont-ils suivis un temps, mais les religieux? Sitôt la porte refermée, c'est le trou noir, ils n'existent plus. Ne pourrait-il y avoir un "accueil", les sortants de prison en ont bien, de même que les drogués. Sommes-nous plus coupables?"

"Il est vrai qu'il est bien difficile de se soigner avec une modeste retraite. Mais la Foi reste la lumière et l'amour du Christ le dynamisme de la vie. Alors on assume avec tous les autres les difficultés de la vie quotidienne. Bon courage à tous. Continuez de "lutter", de demander le juste droit."

Pour terminer ce long courrier des lecteurs qui vous aura certainement intéressé et dans lequel vous vous serez sans doute reconnus, voici deux lettres d'adhérents qui se font écho et semblent se répondre.

"Une réflexion : une étude historique a-t-elle été entreprise au sujet du départ de tant de prêtres, religieux et religieuses?"

Chacun a son itinéraire personnel. Mais trouver des explications à un phénomène (relativement) massif me paraîtrait important, car il est témoin d'une époque, de mentalités dans le peuple chrétien et la société civile, dans le haut clergé. Témoin aussi de pratiques au sein de l'institution et du hiatus entre évêques et nombre de leurs "collaborateurs"...

Les conséquences ne sont pas terminées. Et en ce qui me concerne l'attitude qui consiste à jeter un voile "pudique", sous-entend que nous sommes la honte de l'Eglise, entraîne une attitude d'exclusion...

Suis-je le seul à penser que ça pourrait retenir l'attention d'un historien?"

"Je vous envoie un questionnaire lancé par quelques prêtres mariés dont certains de la Mission de France qui se sont assurés la collaboration de Julien Potel et pensent fournir le résultat à Pierrard l'historien... Est-ce que cela pourrait intéresser certains membres de l'APRC?"

En introduction ce questionnaire déclare : "Nos expériences vécues peuvent être intéressantes. Notre intention est, par une réponse libre et sincère à ce questionnaire que nous vous proposons de dire notre vécu... laissant ainsi une trace dans l'Histoire... qui s'enrichit de nos histoires personnelles. Nous nous engageons à respecter l'anonymat".

On peut se procurer ce questionnaire auprès de
Henri POUSSET
40, rue Pascal, Bt 13
75013 PARIS
Tél. 45 35 85 29

(Témoignages collectés par A. Trébuchon)

IV. - Informations

Nouveau tirage du Livre Blanc

300 exemplaires du L.B. ont déjà été vendus ou distribués. Tous les lecteurs en ont reconnu le sérieux et la rigueur.

Nous procédons à un nouveau tirage. Et nous y apportons quelques corrections ou compléments, en tenant compte de certaines remarques, en particulier émanant de l'Instance Tripartite.

Corrections : outre certaines fautes d'orthographe, nous précisons la place des "moniales", qui ne font pas partie de la CSM.

un Index-Glossaire pour faciliter les recherches.

3 nouvelles annexes :

- 28 : Statut juridique de l'Eglise en France, pour souligner l'importance de la Loi de 1901 sur les Associations.

- 29 : Justice et Equité, que recommandent le droit canonique et le code civil.

- 30 : Problèmes de structures, qui analysent les rôles des Caisses de Base, de l'Etat, de l'"employeur"...

Mais nous avons voulu garder la même pagination.

Un dossier que tout adhérent doit lire et diffuser selon les règles fixées à notre Assemblée Générale, compte tenu des propositions de l'Instance Tripartite.

Le prix est inchangé : 80F (frais d'envoi 20F.)

IN MEMORIAM

Au moment de la disparition du Cardinal Decourtray, nous voulons rappeler que c'est lui qui a permis la reprise des discussions avec les pouvoirs publics et toutes les autorités religieuses. Le 14 septembre 1988, président de l'épiscopat, il disait à quelques membres de l'association : *"Le problème est réel, important, humain. Nous n'avons pas de solution mathématique. Pour trouver une solution, il faut s'asseoir autour d'une table, réfléchir, discuter"*.

Et le 5 mai 1990 il écrivait : *"Je vais intervenir de nouveau dans l'espoir que soit enfin réglée cette question si douloureuse.... Nous devons tout faire pour que vous puissiez vivre convenablement."*

Merci à lui, au nom de toute l'APRC.

Maurice Monsallier,
originaire de
Normandie, est
décédé dans la
région bordelaise en
juillet 1993.

Ce qui se passe ailleurs...

"139 prêtres anglicans ont quitté jusqu'à présent l'Eglise d'Angleterre pour protester contre sa décision d'autoriser l'accès des femmes au ministère sacerdotal. 71 ont annoncé qu'ils quitteront "sous peu" l'Eglise d'Angleterre. (voir L.B.p.136)

Le Synode de l'Eglise d'Angleterre a dû aborder le problème des indemnités qu'exigent les prêtres au moment de quitter l'Eglise anglicane... Une rente serait octroyée aux prêtres concernés ayant atteint l'âge de la pension.

On estime que ces "dédommagements" coûteront à l'Eglise d'Angleterre plus de 33 millions de francs." (Golias n°38, sept.1994.)

Pour faire connaître l'APRC

Vous trouverez avec ce Bulletin d'Information un dépliant pour faire connaître l'APRC. Beaucoup d'AMC ne nous connaissent pas. D'autres, découragés et amers de ne rien voir venir ont abandonné...

Notre combat est juste. C'est en nous regroupant et en étant solidaires que nous aboutirons.

A chacun d'entre nous de susciter de nouvelles adhésions en nous faisant connaître.

Ce tract est fait pour nous y aider. Vous pouvez le commander au siège de l'association. (adresse en première page).

Notes de Lecture

Emmanuel REYNAUD.- Les retraites en France. Notes et études documentaires. *La Documentation Française*, n°4990, mai 1994.

La meilleure présentation du système de retraite en France: régime de base, régimes complémentaires et même régimes supplémentaires. Situé bien les "régimes spéciaux", créés avant l'ordonnance de 1945. Par des définitions précises, des chiffres récents, des tableaux clairs, cette

brochure quasi officielle d'une centaine de pages donne une information très à jour et place la CAMAVIC dans un ensemble complexe. Les comparaisons sont toutes éclairantes.

Sans doute disponible dans beaucoup de bibliothèques municipales. Indispensable pour qui veut prolonger l'étude du Livre Blanc, en particulier la lecture du Tableau de la page 72 et parler en connaissance de cause.

Bruno RENARD.- *Les retraites : Régimes et produits. Approche globale et aspects individuels.* Ed. ESKA, 1990.

Distingue bien système contributif et non-contributif, répartition et capitalisation. Ancien de l'UAP, l'auteur est favorable au développement du système par capitalisation et ouvre des perspectives sur certaines solutions qu'on pourrait adapter à notre cas. Plus cursif, et moins précis que le précédent.

J. Bassot

V. - Les Finances de l'APRC

Où en est la Trésorerie depuis l'A.G.? Grâce à la générosité et au sérieux d'un bon nombre, notre comptabilité est saine et équilibrée. En effet, si les charges sont lourdes, les rentrées sont bonnes et déjà 80 adhérents ont renouvelé leur cotisation pour 1995.

Les Livres Blancs partent si bien qu'il a fallu envisager une seconde édition pour répondre à la demande. Et là encore le sérieux de tous a fait que le budget "Livre Blanc" s'équilibre parfaitement. Espérons qu'il en sera de même avec cette nouvelle édition.

Le coût de l'A.G. et des réunions (C.A.- Bureau - rencontres régionales) est de 24709,70 F. Ces chiffres tiennent compte des frais de locations de salles, mais aussi des déplacements.

Le coût du bulletin n°9 qui rendait compte de l'A.G. est de 8271,24F (frais de poste 2647,48 et frais d'impression : 5623,76). Nous avons espéré bénéficier du tarif routage, malheureusement il nous a été refusé par la commission de la Presse.

Chacun a repris ses activités et je souhaite à tous une année meilleure que celle qui se termine, notamment parce que le résultat de notre combat sera positif et trouvera enfin une solution équitable et juste pour chacun et chacune.

Exercice 94-95	Récapitulation COMPTES			Récapitulation JOURNAL		
Rubriques	Débit	Crédit	Solde			
Abonnements	0,00	4300,00	4300,00			
Cotisations	0,00	15.820,00	15.820,00			
Déplacements	14.629,00	0,00	-14.629,00			
Divers	5.743,39	0,00	-5.743,39			
Dons	0,00	1250,00	1.250,00			
Hébergement	1080,00	0,00	-1.080,00			
Guides	0,00	120,00	120,00			
Livre Blanc	0,00	13.984,00	13.984,00			
P.T.T.	6.796,78	0,00	-6.796,78			
Repas A.G.94	3.705,00	3.120,00	-585,00			
Secrétariat	17.900,45	0,00	-17.900,45			
Secrétariat	5623,76	0,00	-5.623,76			
Souscription	0,00	150,00	150			
Téléphone	550,99	0,00	-550,99			
TOTAL :	56.029,37	38.744,00	-17.285,37			
				Débit	Crédit	
				juin	17.454,69	10.808,00
				juillet	13.435,84	6.180,00
				août	611,39	4.580,00
				septembre	24.485,45	17.196,00
				octobre	42,00	0,00
				Totaux	56.029,37	38.744,00
						Solde : - 17.285,37
Nombre d'opérations :		430				

Pierre THION.

DERNIERE MINUTE..... (Jacques Bassot)

1- Ce bulletin est envoyé à *quelques évêques et Supérieur(e)s Majeur(e)s*. Merci à tous de le lire avec bienveillance, et de s'engager avec nous dans la recherche d'une solution *convenable*

2- Le *rendez-vous avec le P. Jeuffroy*, secrétaire de l'Instance Tripartite, a été fixé le 27 Octobre, pour entamer les discussions.

3- Merci à *nos amis de l'APSECC*, qui signalent la parution de notre Livre Blanc.

" C'est un dossier 'parfois complexe et technique', qui se veut base de discussion, pour que ne restent pas ouvertes des blessures atteignant des femmes et des hommes dans leur existence quotidienne, matérielle et morale.

Ce dossier rigoureux et argumenté, dans sa partie rédactionnelle comme dans ses annexes, intéressera toutes celles et tous ceux pour qui "la retraite" est une perspective d'avenir..."

Nouvelles et Références, N° 60, Octobre 1994

4- Je reçois, ce vendredi 14 Octobre, *cette lettre*:

" J'ai été au diocèse de ... de 1973 à 1991. J'ai aujourd'hui 47 ans et suis marié depuis 3 ans. Heureusement que mon épouse assure la vie financière car depuis lors, à peu de temps près, je suis en recherche d'emploi. Car, dans la situation actuelle de crise, il n'est pas du tout facile de trouver un travail intéressant, surtout quand on n'a pas la chance de faire un peu jouer un réseau de relations !! De plus, on découvre avec étonnement que 18 ans ne donnent pas droit à l'allocation ASSEDIC. Ainsi, d'une certaine façon, on n'existe pas socialement parlant.

...Aucun des diplômes d'enseignement supérieur Institut Catholique n'est pris en compte lorsqu'on postule à un poste dans l'Education Nationale.

En conclusion, lorsqu'un prêtre décide de partir, il se retrouve dans une situation quasi similaire à un tranfuge d'une secte !

Dans l'espoir de pouvoir bientôt vivre un avenir social et professionnel plus radieux..."

5- De retour du *Vème Congrès International Francophone de Gérontologie* (Strasbourg, 9-12 Octobre), je vous fais part de deux observations:

- Beaucoup de médecins, de soignants, de psychologues, d'animateurs et de gestionnaires de maisons de retraite, de représentants des caisses de retraite (SS et complémentaires), concernés par le vieillissement de la population. Ni la CAMAVIC, ni l'Union St Martin....

- Des réflexions, des études, des initiatives, en France et au Québec, sur l'accompagnement des personnes âgées, de leur famille. Mais on évite d'aborder le thème de l'acheminement vers la mort. Aucun représentant des "religions". Rien sur la vieillesse des clercs... Dommage.